

**DELIBERATION N° 149-25**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

**Le dix juillet deux mille vingt-cinq à dix-huit heures et trente minutes**, les membres du conseil communautaire, désignés ou représentant chaque commune membre, se sont réunis au siège de la CCM à Susville, sur convocations qui leur a été adressées par la Présidente, datées du 24 juin et du 3 juillet 2025 conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du CGCT applicables en la matière. Secrétaire de séance : Alain SIAUD.

**Présents :**

ABERT Jean-Claude	LAMOUR Jérôme	CHAUD Frédéric	PERRIN Gilda
SERRE Emmanuel	BONNIER Eric	GRIET Bernard	BATTISTEL Marie-Noëlle
SIAUD Alain	BARI Nadine	SAURAT Coraline	LE TRAOU Dominique
KAITANDJIAN Patrick	CIOT Xavier	LANEYRIE Jean-Marc	PONCET Denis
BONOMI Jean-Pierre	DECHAUX Marie-Claire	TOSCAN Michel	BALMET Lucie
MULYK Fabien	GIRARDOT Frédéric	TURC Sylvain	JEANNIN Michel
MAUROY Claude	TRAPANI Mary	CURT Jean-Pierre	MAUGIRON Frédéric
FAURE Philippe	GIACOMETTI Geneviève	GIRAUD Murielle	MAUGIRON Gilbert
CHATTARD Arnaud	LAURENS Patrick	RAVANAT Jean-Luc	ROUSSET Alain
BRUGNERA Jean-Michel	MENDEZ-DIAZ Philippe	CHARLES Christian	MORA Serge
GERBI Franck	TAVERNA Philippe	BALME Eric	
ROSSI Angélique	JOUBERT Thierry	MENDEZ Alain	

**Absents excusés représentés :** ROBERT Philippe (pouvoir à DECHAUX Marie-Claire), FERREIRA Michel (pouvoir à LAMOUR Jérôme), GONNORD Franck (pouvoir à BONNIER Eric), FAYARD Adeline (pouvoir à CIOT Xavier), BRUN Sylvie (pouvoir à GIRARDOT Frédéric), MONTANER-DUMOLARD Guillaume (pouvoir à BARI Nadine), STUTZ Anne (pouvoir à BONOMI Jean-Pierre), GRAND Florence (pouvoir à SERRE Emmanuel), SIMONNET Martine (pouvoir à LAURENS Patrick), PREVOT Fabienne (pouvoir à SAURAT Coraline), CHANTRE Carine (pouvoir ROSSI Angélique), GARNIER Jean-Luc (pouvoir à BALME Eric).

Nombre de délégués en exercice :	62
Nombre de délégués présents :	46
Nombre de pouvoirs :	12
<b>Nombre de délégués votants :</b>	<b>58</b>

**OBJET : ENFANCE – DISPOSITIF ANIM'ADO : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA MPT POUR L'ORGANISATION DE « VEILLEES PARTY »**

Trois accueils de loisirs du territoire « Maison Pour Tous (MPT) », « Foyer Pour Tous (FPT) » et l'accueil communal de La Motte Saint Martin se mobilisent ensemble pour organiser des veillées party :

- Mercredi 09/07 veillée « Zen Attitude » : 6-8 ans – (34 enfants répartis entre les trois ALSH)
- Mercredi 16/07 veillée « Musique et Danse » : 3-5 ans (16 enfants répartis entre MPT et FPT)
- Jeudi 17/07 veillée « Jeux immersion » : 8-11 ans (30 enfants répartis entre les trois ALSH)

Lors de ces soirées, les enfants pourront rencontrer d'autres enfants autour d'un goûter ; Participer à des temps ludique à la piscine de La Motte Saint Martin ; Participer à des temps de veillée thématique.

Ce projet mobilise des partenariats de la commune de La Motte Saint Martin, Yoga du Rire, Tai-Chi Relaxation, Jeux Rigole...

Le coût total du projet s'élève à 2 275 €, le budget prévisionnel est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
ACHATS Goûter 3.00€/ enf x 80 Repas 9.00€ x 96 (anim compris) Matériel péda Entrée piscine 3.00€/enf x 80 Trajets MPT- La Motte St Martin (3 aller-retour x 3 bus) (12km x 3) x 0,665)	240.00€ 864.00€ 120.00€ 240.00€ 73.00€	Participation des familles (5.00€/enfant x 80)	400.00€
SERVICES EXTERIEURS Intervenant 100.00€/ veillée (x3)	300.00€	Subvention Appel à projet enveloppe ALSH CCMatheysine	<b>1 875.00 €</b>
CHARGES DE PERSONNEL 5 Animateurs BAFA/ veillée (87.70€ pour 3 veillées pour un animateur x 5 animateurs)	438.00€		
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>2 275.00 €</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>2 275.00 €</b>

Il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 1 875 € à la Maison Pour Tous pour l'organisation des veillées en juillet 2025.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ➔ **ATTRIBUE** une subvention d'un montant de 1 875 € à la MPT pour l'organisation de trois veillées en juillet 2025 ;
- ➔ **CHARGE** Mme la Présidente Mme la Comptable publique de l'application de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré à Susville, les jour, mois et an désignés ci-dessus, et ont signé les membres présents.

Certifiée conforme, le 10 juillet 2025

**La Présidente,  
Coraline SAURAT**